

Une nouvelle politique de parcage est en cours sur le site de l'Université de Lausanne

Depuis le 20 avril 2016, l'Université a réorganisé les zones de parcage sur son site. Ainsi, le quartier Mouline offre des places de stationnement réglementées accessibles aux véhicules (zone jaune) et des zones de stationnement à durée limitée (horodateur), ainsi que 2 places pour Mobility car sharing. Les places de parc du parking principal des Archives cantonales vaudoises (ci-après ACV) sont ainsi partagées entre les zones jaunes (7 places exclusivement réservées au personnel régulier des ACV) et les zones blanches (visiteurs du quartier Mouline). Les visiteurs qui utilisent les places de parc pour leur venue dans la salle de lecture des ACV sont priés de s'annoncer à la réception des ACV, qui leur donnera une marque à placer derrière le pare-brise de leur véhicule. Ils évitent d'être verbalisés et sont ainsi exemptés de tout paiement. Les usagers à mobilité réduite ont une place à leur disposition.

Lorsque la nouvelle barrière liée à l'horodateur sera installée (septembre 2016), le ticket pris à l'entrée du parking sera mis derrière le pare-brise, une contre-marque délivrée par la réception des ACV permettant d'éviter tout paiement, au moment de quitter le bâtiment des ACV.

Les six places de parc à l'ouest du bâtiment (du côté de l'IDHEAP) sont à l'usage exclusif du personnel des ACV.

